

10 Mar 2023 -12:21

Interdiction temporaire d'utiliser l'application TikTok sur les appareils de service des fonctionnaires fédéraux

Se fondant sur une analyse de la Sûreté de l'État (VSSE) et un avis du Centre pour la Cybersecrité Belgique (CCB), le Conseil national de sécurité a imposé, le 10 mars, une interdiction temporaire d'installer l'application TikTok sur les appareils de service du personnel des services publics fédéraux.

Tant la VSSE que le CCB mettent en garde contre le fait que TikTok recueille un grand nombre de données auprès des utilisateurs, souvent à l'insu de ceux-ci, ce qui comporte un risque d'atteinte à la vie privée des utilisateurs. En outre, TikTok peut manipuler le flux d'informations et le contenu par le biais d'algorithmes. Enfin, la législation chinoise oblige TikTok de coopérer avec les services de renseignement chinois. C'est ce qui a poussé ces dernières semaines plusieurs pays à interdire l'utilisation de l'application TikTok sur les appareils de service des fonctionnaires. Les institutions européennes viennent aussi d'interdire à leur personnel son installation sur les appareils de service.

L'interdiction s'applique à tous les appareils dont l'achat, l'abonnement ou l'utilisation est en partie ou totalement à charge des autorités fédérales. Elle durera six mois et sera ensuite réévaluée.

Les appareils personnels utilisés par les fonctionnaires à des fins professionnelles ne sont pas concernés par l'interdiction, mais il est recommandé à ces personnes de ne pas installer l'application.

Le Conseil national de sécurité invite les autorités régionales, provinciales et locales à imposer une interdiction similaire et appelle le secteur privé à la vigilance quant aux risques liés à l'utilisation de l'application TikTok.

Le Conseil national de sécurité demande à l'Autorité de protection des données d'enquêter sur la politique en matière de vie privée de TikTok.

Le Premier ministre et la ministre de la Fonction publique soumettront la semaine prochaine au Conseil des ministres une directive en vue de mettre en œuvre cette interdiction au sein des pouvoirs publics fédéraux.

Alexander De Croo, Premier ministre et Président du Conseil national de sécurité:

"Nous sommes dans un contexte géopolitique nouveau où l'influence et la surveillance entre États se sont déplacées vers le monde numérique. Nous ne devons pas être naïfs : TikTok est une entreprise chinoise qui est aujourd'hui obligée de coopérer avec les services de renseignement chinois. C'est la réalité. Interdire son utilisation sur les appareils de service fédéraux relève du bon sens. Cette décision est prise avec l'appui de la sûreté de l'État et le Centre pour la Cybersécurité Belgique. La sécurité de nos informations sensibles prévaut."

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be